



Ville de
Sainte-Adèle

SERVICE DU GREFFE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle, tenue le 21 août 2023 à 19h.

À laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5

Messieurs les conseillers Alexandre Laganière et David Huggins-Daines sont absents pour toute la durée de la séance.

RÉSOLUTION NO. 2023-332

Adoption – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 400, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant la démolition et la construction d'un bâtiment commercial au 400, boulevard de Sainte-Adèle a été déposée à la Ville ;

ATTENDU QUE le projet vise la construction d'une épicerie de la bannière « Maxi »;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans la zone ZC.2-001, laquelle exige un minimum de 2 étages pour les nouvelles constructions, une marge avant minimale de 10 mètres, un front bâti sur rue de 60%, une superficie d'implantation au sol minimale de 25%, 40% d'ouvertures sur la façade principale et aucun empiètement des cases de stationnement dans la cour avant;

ATTENDU QUE le conseil évalue que ce projet répond aux besoins de services commerciaux de Sainte-Adèle et que des efforts ont été faits par le promoteur pour amenuiser l'impact des éléments dérogatoires, qui sont acceptables;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et par conséquent, désire utiliser les modalités prévues au *Règlement numéro 1000-2008-PPC* relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, puisqu'il répond aux critères d'évaluation du règlement ;

ATTENDU la recommandation 2023-078 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 juin 2023;

ATTENDU la consultation publique tenue le 3 juillet 2023;

ATTENDU le second projet de résolution approuvé lors de la séance du 17 juillet 2023;

ATTENDU le rapport de madame Audrey Senécal, greffière et directrice des services juridiques à l'effet que le nombre de signatures pour la tenue d'un registre n'a pas été atteint;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Copie authentifiée :

Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des
Services juridiques



Ville de Sainte-Adèle

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC* relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial d'un étage, ayant un front bâti sur rue de 28%, une marge avant minimale de 6 mètres, une superficie d'occupation au sol minimale de 21%, 20% d'ouvertures sur la façade principale et un empiètement de 60 cm de l'aire de stationnement dans la cour avant, le tout, aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si les travaux de construction ne sont pas entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution;
- L'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

Copie authentifiée :

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des
Services juridiques